

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

MARDI 26 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six juillet, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 13
Présents : 7
Absents : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 11

Date de convocation : 19.07.2016

Affichage du compte-rendu : 02.08.2016

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire BINOIS Rémi, 1^{er} adj. PERRIER Patrice, 3^e adj.
DEROYER Christophe HARDÉ Séverine HAMARD Pierrick
ROUHAUD J-François

Absents excusés :

BOIVENT Amand, GARNIER Bastien (pouvoir à M. Deroyer), GUERINEL Sabrina (pouvoir à M. Perrier), GUILLARD Stéphanie (pouvoir à M. Binois), MEIGNÉ Gyuène (pouvoir à M. Hardy), TURMEL Catherine,

Secrétaire de séance : Rémi BINOIS

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. **CODD expertise - secteur rue de la Vigne et rue du Coglais :**
 - Choix du bureau d'étude et autorisation de signature du marché
 - Demande de financement au titre du FST 2016 (Dépt 35)
2. **Voirie :**
 - Travaux voirie - progr 2016 : choix entreprise et autorisation signature marché
 - Demande de financement au titre de la dotation voirie (Dépt 35)
 - Projet d'aménagement de l'accès au cimetière RD18
3. **SIA Romagné-St Sauveur :** élection d'un nouveau délégué suppléant
4. **Fougères Communauté :** CR du Conseil Communautaire
5. **SDCI :** avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre
6. **Synd du Haut Couesnon :** rapport d'activités 2015
7. **Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**
8. **Questions diverses :**
 - Demande d'aide financière au Département pour les TAP 2015-2016
 - Plateau multisport : point sur les travaux
 - Info-Com : bulletin municipal

- Informations diverses

9. Questions ouvertes

A la demande de monsieur le maire, l'assemblée respecte une minute de silence en hommage aux victimes de l'attaque terroriste de Nice du 14 juillet dernier.

Le procès-verbal du 31.05.2016 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">1. CODD EXPERTISE PORTANT SUR LE SECTEUR RUE DE LA VIGNE - RUE DU COGLAIS</p> |
|---|

Choix du bureau d'étude et autorisation de signature du marché

Rappel de la procédure :

- Lancement de la consultation sur la base du cahier des charges validé par le conseil municipal (AAPC et mise en ligne sur e-megalis) : mardi 31.05.2016
- Délai de réception des offres : mardi 28.06.2016 à 12h30.
- Analyse des offres avec l'assistance des services du Conseil départemental
- Audition de 3 bureaux d'étude : lundi 11.07.2016
- Rapport d'analyse du jury : lundi 25.07.2016

Après analyse des 3 offres retenues en audition (Atelier du Canal, Abeil et Técam), le jury (M. Hardy, M. Binois, M. Perrier, Mme Hardé, M. Boivent) propose à l'unanimité au conseil municipal de retenir l'offre jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse, à savoir l'offre de PODER Caroline en groupement avec le bureau d'étude ABEIL pour un montant de 9 650,00 € HT soit 11 580,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité de

- De retenir l'offre PODER Architecte Paysagiste en groupement avec le bureau d'étude ABEIL pour un montant de 9 650,00 € HT soit 11 580,00 € TTC.
- D'autoriser monsieur le maire à signer le marché

Demande de financement au titre du FST 2016 auprès du département 35

Il est rappelé que l'étude CODD expertise est éligible au Fonds de Solidarité Territoriale du Département à hauteur de 45 % de l'étude (subvention plafonnée à 4 000,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour l'étude d'expertise faisant suite à un CODD, sur la base du marché attribué à PODER Architecte Paysagiste en groupement avec le bureau d'étude ABEIL pour un montant de 9 650,00 € HT soit 11 580,00 € TTC

2. TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2016

Choix de l'entreprise de travaux et autorisation de signature du marché

Rappel de la procédure :

- Lancement de la consultation sur la base du cahier des charges validé par le conseil municipal (AAPC et mise en ligne sur e-megalis) : vendredi 01.07.2016
- Délai de réception des offres : mardi 19.07.2016 à 12h30.
- Ouverture des offres reçues (4 : 1 El et 3 Pa) le mardi 19.07.2016 à 14h
- Analyse des offres et avis de la commission voirie : lundi 25.07.2016

Au vu du rapport d'analyse du maître d'œuvre sur les offres pour les travaux de voirie - programme 2016, la commission voirie propose de suivre le classement du rapport, établi à partir des critères prévus dans la consultation (prix 40% - valeur technique 60%), et de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse soit celle de l'entreprise de LOCHARD BEAUCÉ (53150 Brée) pour un montant de 94 891, 25 EUR HT soit 113 869, 50 EUR TTC.

L'offre est inférieure à l'estimatif de Técam, mais l'entreprise a confirmé ses prix et le maître d'œuvre précise que "cette entreprise a toutes les compétences et le savoir-faire pour mener à bien ce chantier".

Le conseil municipal,

Considérant l'avis de la commission voirie

E après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- De retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse soit celle de l'entreprise de LOCHARD BEAUCÉ (53150 Brée) pour un montant de 94 891, 25 EUR HT soit 113 869, 50 EUR TTC
- Et autorise monsieur le maire à signer le marché

Le marché sera notifié début août pour un démarrage de travaux en septembre. Le chantier devra impérativement être terminé pour fin octobre 2016.

Demande de financement au titre du FST 2016 auprès du département 35

La commune a la possibilité de solliciter l'aide financière du département au titre du fonds de solidarité territorial (FST) 2016 pour ses différents projets d'investissement de voirie inscrits au BP 2016.

En effet, le département d'Ille et Vilaine, lors de l'assemblée du 17.06.2016, a voté une subvention sur les travaux d'investissement de la voirie communale l'année en cours à hauteur de 50% du montant HT des travaux de voirie plafonné à 7 100 €.

La subvention maximale pour l'année 2016 serait donc pour St Sauveur des Landes de 7 100 €. Le versement de la subvention se fait sur présentation des justificatifs certifiés par le receveur municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général d'Ille et Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour les travaux d'investissement de voirie 2016.

Accès au cimetière : projet d'aménagement suite à la proposition du Département

Le Département d'Ille et Vilaine, suite à la présentation du projet d'aménagement de l'accès au cimetière (relaté en séance du conseil municipal du 31.05.2016), propose de financer ces travaux à hauteur de 25% du montant total plafonné à 30 000 € TTC. Il propose, en outre, d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage en fournissant l'ensemble des pièces techniques nécessaires à la consultation des entreprises mais sans suivi administratif ou technique de ces travaux. Le département estime que cette assistance engendre une participation du département à hauteur de 40 % du projet. Si la commune est d'accord, ces conditions seraient ensuite formalisées dans une convention passée entre la commune et le Département.

Monsieur le maire propose de poursuivre la négociation avec le conseil départemental. En effet, d'une part l'estimatif de 30 000 euros TTC semble sous-estimé et d'autre part il rappelle que l'origine des difficultés de cet accès découle bien d'une initiative du département lors de l'opération de rectification de la RD18. Le Département avait, en effet, réduit les travaux prévus pour rectifier la courbe du linéaire de la RD18 malgré la validation des emprises foncières. En conséquence, il souhaite obtenir une prise en charge Commune/Département à hauteur de 50/50.

Le conseil municipal, soutient à l'unanimité cette proposition.

| |
|---|
| 3. Syndicat Intercommunal d'Assainissement ROMAGNE ST SAUVEUR DES LANDES : élection du délégué suppléant n°2 |
|---|

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2014-04/046 du 17.04.2014 par laquelle les membres délégués de la commune au SIA Romagné-St Sauveur des Landes ont été élus (3 titulaire, 3 suppléants).

Considérant la démission de Mme Véronique Laconche, du conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, et en conséquence des délégations se rattachant à son mandat, il convient de procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un nouveau délégué suppléant n°2 au SIA Romagné-St Sauveur des Landes.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué suppléant au SIA, a procédé au vote

Premier tour de scrutin Délégué Suppléant 2

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

| Nom et prénoms des candidats | Nombre de suffrages obtenus | |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| PERRIER Patrice | 11 | Onze |

M PERRIER Patrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué suppléant du SIA Romagné/Saint Sauveur des Landes.

4. FOUGÈRES COMMUNAUTÉ : Compte-rendu de conseil communautaire

Les comptes rendus du 17 mai et 20 juin 2016 ont été transmis à chaque conseiller municipal. M. le maire donne les informations suivantes :

- Monbana commencera son activité à compter du 05 septembre. Une inauguration officielle est prévue courant septembre.
- Fougères communauté a engagé une nouvelle démarche pour obtenir une emprise foncière afin d'anticiper une future extension de Plaisance

5. SDCI : avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre

Vu le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine le 12 octobre 2015;

Vu les délibérations des communautés de communes de Fougères Communauté, Louvigné Communauté et du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, respectivement en date des 23 novembre 2015, 10 décembre 2015 et 2 décembre 2015;

Vu les délibérations de Fougères Communauté et Louvigné Communauté respectivement en date des 21 mars 2016 et 3 mars 2016 réaffirmant leur volonté de voir la fusion des communautés de communes complètes de Fougères Communauté, Louvigné Communauté et du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier dans un périmètre de 37 communes ;

Vu les délibérations communales ;

Vu les délibérations n°2015/10-143 du 08.12.2015 et 2016/02-034 du 03.03.2016 du conseil municipal de Saint Sauveur des Landes en faveur de l'évolution de Fougères Communauté en communauté d'agglomération par la fusion avec Louvigné Communauté et la CC de St Aubin du Cormier dans son intégralité.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 14 juin 2016 portant projet de périmètre ;

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il est regrettable que le périmètre du Pays de Fougères ne soit pas respecté dans la mise en œuvre de cette réforme essentielle pour l'avenir du territoire

- Réitère son avis en faveur d'une communauté d'agglomération issue de la fusion avec Louvigné Communauté et la CC de St Aubin du Cormier dans son intégralité, restant ouverte à l'extension de son périmètre à Antrain et Coglais Communauté
- Et en conséquence, EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de périmètre de fusion des communautés de communes de Fougères Communauté et Louvigné Communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux, Vendel, et transformation en Communauté d'Agglomération.

6. Syndicat du Haut Couesnon : rapport d'activités 2015

Monsieur Perrier, délégué de la commune au Syndicat du haut Couesnon, présente le rapport d'activités 2015 du syndicat. Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière sur le rapport annuel du Syndicat du Haut Couesnon.

7. DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION : RAPPORT

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renonciation au droit de préemption sur les biens cadastrés YS 161 et 171 (4 résidence des Tilleuls)
- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AB 180 (4 rue de La Salorge)

8. QUESTIONS DIVERSES

Demande d'aide financière auprès du département 35 pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

Le conseil départemental d'Ille et vilaine a décidé d'apporter son soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à saint Sauveur des Landes et fréquentant une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à saint Sauveur des Landes ou dans une école extérieure.

Conformément aux effectifs arrêtés au 24.09.2015 par l'Education Nationale, 227 élèves résident dans la commune sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans le réforme pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide financière de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versé aux communes de scolarisation sur la base du tableau annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- De solliciter l'aide financière de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Point sur le plateau multisport : point sur les travaux

Les travaux avancent conformément au planning. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 27/07 à 11h sur site. La presse a été invitée à y assister. La gestion des eaux pluviales va être quelque peu modifiée : bassin moins profond, favoriser les noues. Les travaux seront interrompus pendant les congés du mois d'août. Le plateau devrait être terminé fin octobre. Au niveau des travaux du parc, monsieur le maire propose qu'une clôture soit posée autour du terrain rénové.

Info-Com : bulletin municipal

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il n'y aura pas de bulletin municipal à la rentrée de septembre. Les associations ont été informées et invitées à transmettre leurs informations à la mairie pour être mises sur le site Internet.

Informations diverses

- ✓ Programme de prévention des chutes à destination des + de 65 ans, organisé par Sport pour Tous 35, soutenu par le CLIC : 10 séances sont prévues à St Sauveur des landes
- ✓ Frelons asiatiques : en cas de détection d'un nid de frelons asiatiques, il convient d'appeler la FGDON 35 (n° 02 23 48 26 32). Fougères Communauté prend en charge les frais liés à la destruction des nids, dans le cadre d'une convention de lutte collective.
- ✓ Car scolaire : un nouvel arrêt a été validé au lieu-dit La Binclinis pour la rentrée
- ✓ Classes 6 : comme de coutume, le conseil municipal offre le vin d'honneur.

9. QUESTIONS OUVERTES

Pas de questions ouvertes

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h25.

Le secrétaire de séance

Rémi BINOIS



Le maire

Jean-Pierre HARDY



